



ETUDE DES MATIERES INERTES RECYCLEES A LA REUNION EN 2020

Mission gestion des déchets du BTP - CER BTP

LE CONTEXTE DE L'ETUDE

Les objectifs de l'observatoire :

- **Être un outil de connaissance** : disposer d'information fiable sur la consommation de graves recyclées.
- **Evaluer la politique de sensibilisation** menée par la CER BTP

Les recycleurs interrogés :

- STS
- VALORUN
- TERALTA

Cette enquête est non exhaustive. En effet, elle ne prend pas en compte l'ensemble des installations assurant le traitement des déchets inertes.

Le secteur du BTP génère plus de 224 millions de tonnes de déchets par an en France. (Donnée ADEME 2016)

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation de 70 % des déchets du BTP en 2020. Le taux de valorisation à la Réunion a été estimé à 57 % en 2017.

A La Réunion, le secteur du BTP a généré environ 2,3 millions de tonnes de déchets en 2017 (*chiffre de l'observatoire des déchets du BTP - Edition 2019*). Sur ce gisement total, plus de 90% sont des déchets que l'on qualifie d'inertes. Ils ne se décomposent pas, ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique importante, et possèdent un fort potentiel en termes de recyclage.

Afin de recycler ces déchets et de trouver des alternatives à l'utilisation de la ressource naturelle, le secteur du BTP réunionnais s'est donc lancé dans la production de matériaux de type graves issus du recyclage des déchets inertes du BTP.

Totalement en cohérence avec la réglementation en vigueur, cette action trouve écho dans le Schéma Départemental des Carrières qui milite pour un recours aux matériaux alternatifs dans un souci de préservation et d'économie des ressources naturelles alluvionnaires.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM La Réunion) estime que le besoin en granulats à l'échelle du territoire réunionnais s'élève à 5,5 millions de tonnes par an. Soit 15 kg de granulats par jour par habitant afin de garantir le développement de La Réunion et l'entretien des infrastructures.

Toutes ces raisons font que la CER BTP et ses partenaires se sont lancés dans un travail de promotion de l'utilisation des matériaux recyclés à La Réunion. Le groupe de travail « matériaux recyclés » est à l'origine du guide « Utilisation des déchets recyclés pour le BTP à La Réunion » réalisé par le BRGM. Ce guide, qui s'adresse à l'ensemble des intervenants de l'acte de construire, a pour objectif de donner un cadre pour l'utilisation des matériaux recyclés à partir des déchets produits dans le BTP, sans pour autant nuire à la qualité des ouvrages et de l'environnement.

Dans la poursuite du travail engagé, la CER BTP a mis en place en 2013 un outil de suivi de la consommation de granulats recyclés à La Réunion afin d'évaluer les effets de la politique de sensibilisation sur la consommation de ces matériaux issus du recyclage des déchets.

Trois fiches présentant les matériaux recyclés ont été élaborées par la CER BTP en 2017 afin de vulgariser l'utilisation de produits issus du recyclage des graves inertes, agrégats d'enrobés et pneumatiques.

La loi du 17 août 2015, relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) fixe un objectif de valorisation de 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020. Le territoire de La Réunion se rapproche de cet objectif avec un taux de valorisation des déchets de chantier d'environ 57 % (Observatoire des déchets & matériaux recyclés du BTP, édition 2019).



LE GISEMENT POTENTIEL DE DECHETS INERTES ISSUS DU BTP A LA REUNION

Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets (PRPGD), la Région a missionné la CER BTP pour effectuer l'actualisation des données relatives au gisement de déchets générés par le secteur du BTP.

La CER BTP estime le gisement de déchets du BTP à 2,38 millions de tonnes. Sur ce gisement, environ 2 millions de tonnes de matériaux inertes sont potentiellement captables pour être valorisés (remblaiement de carrière, plateforme de tri/recyclage, recyclage en centrale d'enrobage).

Pour rappel, les matériaux inertes recyclables sont les graves, les bétons, les enrobés et les céramiques.

Il est à noter que ces matériaux inertes sont captés par d'autres filières¹. En effet, en considérant la part de déchets issus des chantiers du BTP en 2017 :

- 43,4 % des déchets inertes sont utilisés en remblaiement de carrières ;
- 48,7 % des déchets inertes sont recyclés en plateforme de tri/recyclage ;
- 3 % des déchets inertes sont recyclés en centrale d'enrobage.

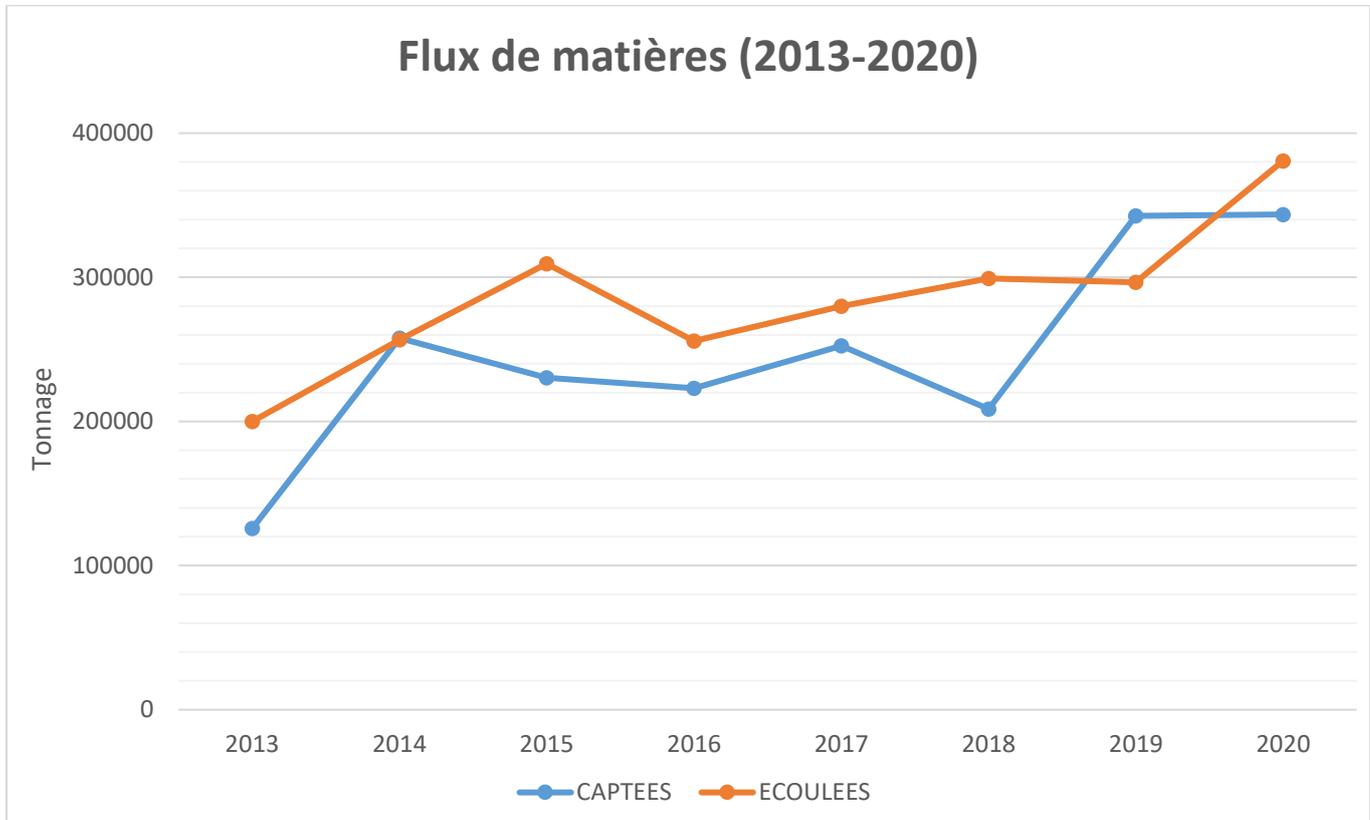
De plus, il n'est pas à exclure que certains déchets sont envoyés vers des filières non règlementées (dépôts sauvages, installations illégales, ...).

¹ Uniquement trois plateformes de tri/recyclage participent à cette étude.

Contrairement à l'étude matières inertes recyclées, l'observatoire des déchets et matériaux recyclés du BTP consistait à interroger l'ensemble des installations de gestion de déchets sur l'île.



EVOLUTION DES ENTRANTS ET DE LA CONSOMMATION DES MATIERES INERTES DEPUIS 2013



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Captées (en tonne)	125 761	257 872	230 227	223 044	252 552	208 679	342 504	343 577
Écoulées (en tonne)	199 974	256 726	309 434	255 779	279 989	299 263	296 571	380 791

Ce graphique retrace l'évolution des entrants et de la consommation des matières inertes depuis la mise en place du suivi trimestriel des matériaux inertes recyclés (2013) par la CER BTP.

En 2020, on observe plus de vente de matériaux recyclés que de matériaux captés par les installations. Cela s'explique par un stock important de déchets inertes, constitué sur plusieurs années.



LES ENTRANTS ET LA CONSOMMATION DE MATIERES INERTES A LA REUNION

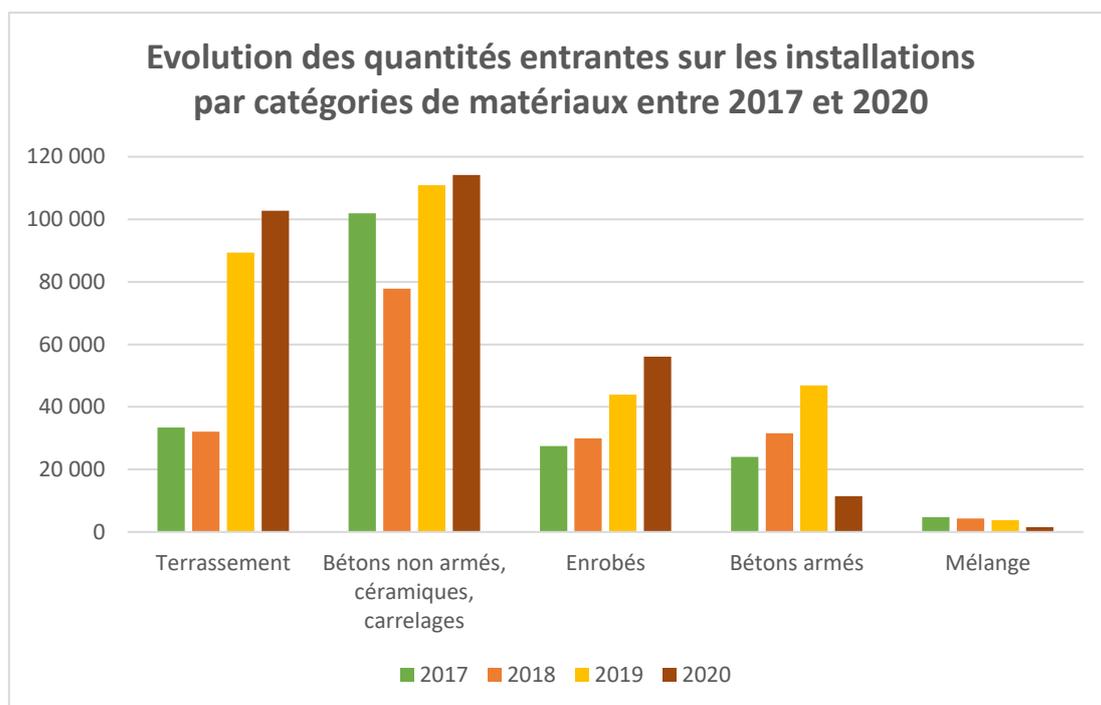
1. LES ENTRANTS DE DECHETS INERTES

Les déchets concernés par ce type de recyclage sont les déchets inertes : matériaux inertes issus de terrassement ou de chantiers de démolition/réhabilitation : béton armés et non armés, gravats, carrelages...

Sur l'année 2020, 343 577 tonnes de déchets inertes ont été captés par les filières légales de traitement de déchets. Ce chiffre représente environ **17 % du gisement captable** (estimation CER BTP) : pourcentage identique à celui de l'année 2019. Les matériaux de terrassement et bétons non armés, carrelages et céramiques représentent à eux seuls 63 % des déchets récupérés par les installations.

Le tableau suivant présente l'évolution trimestrielle du marché sur l'année 2020 ainsi que l'évolution de celui-ci par rapport à 2019 :

Type de déchets	Quantité de déchets inertes réceptionnée en 2020 (Tonne)				TOTAL			Evolution (2020 / 2019)
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Tonnage 2020	Part de marché	Tonnage 2019	
Matériaux de terrassement	40 059	18 593	23 309	20 801	102 762	30%	89 314	15%
Bétons non armés, céramiques, carrelages	25 869	27 145	26 398	34 771	114 183	33%	110 933	3%
Enrobé	10 236	9 698	21 247	14 879	56 060	16%	43 968	28%
Bétons armés	3 118	1 964	3 205	3 160	11 447	3%	46 849	-76%
Déchets cités en mélange	382	203	598	388	1 571	0%	3 811	-59%
Autres (verre, ...)	24 290	4 192	14 555	14 517	57 554	17%	47 629	21%
TOTAL	103 954	61 795	89 312	88 516	343 577	100%	342 504	0,3%



Sur la période de 2017 à 2020, les bétons non armés, céramiques et carrelages sont les matériaux les plus captés (soit 114 Kt en 2020).

La collecte de matériaux de terrassement (déblais, terre, ...) a fortement augmenté entre 2018 et 2019 et continue son augmentation en 2020. Elle passe de 32 Kt en 2018 à 103 Kt en 2020.

Pour les enrobés, la collecte continue d'augmenter depuis ces dernières années : 56 Kt en 2020 contre 44 Kt en 2019.

La collecte des bétons armés et des déchets inertes en mélange diminue en 2020 passant de 47 Kt (2019) à 11 Kt (2020) pour le béton armé et de 3,8 Kt (2019) à 1,6 Kt (2020) pour les déchets inertes en mélange.

N.B : Cette étude est basée sur les déclarations des installations légales de traitement, sont exclus du périmètre de l'étude : les matériaux recyclés in situ (directement sur les chantiers).



2. LA CONSOMMATION DE GRAVES RECYCLEES

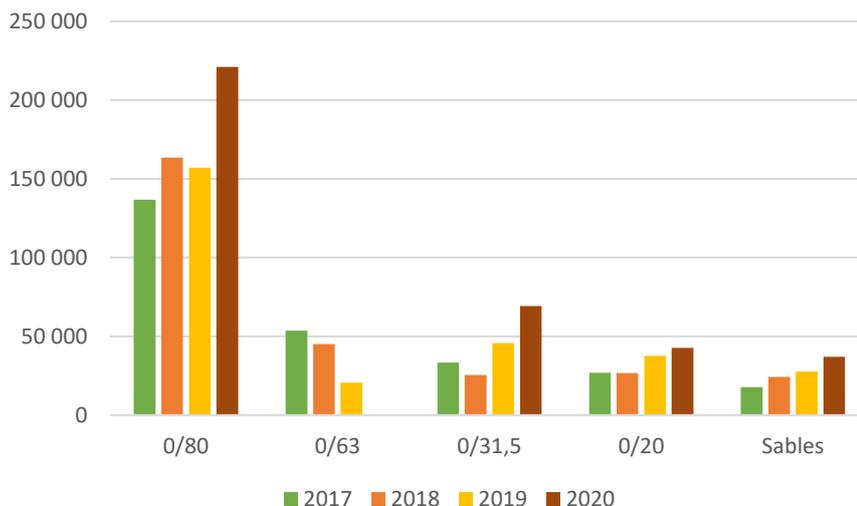
La consommation de matériaux inertes

En 2020, la consommation de matériaux recyclés s'élève à 380 791 tonnes, elle a augmenté de 28 % par rapport à 2019, ce qui représente 84 Kt en plus.

Le tableau suivant présente l'évolution trimestrielle du marché sur l'année 2020 ainsi que l'évolution de celui-ci par rapport à 2019 :

Type de déchets	Quantité de déchets inertes écoulee en 2020 (Tonne)				TOTAL		Tonnage 2019	Evolution (2020/2019)
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Tonnage 2020	Part de marché		
Graves recyclées 0/80	35 582	76 960	67 830	40 816	221 188	58%	157 133	41%
Graves recyclées 0/63	0	0	0	0	0	0%	20 574	-100%
Graves recyclées 0/31,5	17 879	12 692	23 461	15 205	69 237	18%	45 747	51%
Graves recyclées 0/20	5 663	6 768	16 288	14 011	42 730	11%	37 592	14%
Sables	6 552	7 834	11 350	11 375	37 111	10%	27 757	34%
Autres	1 838	942	2 157	5 588	10 525	3%	7 768	35%
TOTAL	67 514	105 196	121 086	86 995	380 791	100%	296 571	28%

Evolution de la consommation de graves recyclées par catégories entre 2017 et 2020



La consommation de graves 0/80 a bien augmenté en 2020 après avoir connu une légère baisse en 2019 (elle passe de 157 Kt à 221 Kt entre 2019 et 2020). Cette granulométrie est la plus prisée et représente 58 % des matériaux recyclés de type graves vendus à La Réunion.

La consommation de graves recyclés 0/63 diminue depuis 2017, cette granulométrie n'a plus été vendue en 2020.

Enfin, la consommation de graves 0/31,5 et 0/20 ainsi que la consommation de sables recyclés augmente en 2020.

N.B : Cette étude est basée sur les déclarations des installations légales de traitement, sont exclus du périmètre de l'étude : les matériaux recyclés in situ (directement sur les chantiers).



CONCLUSION

Sur l'année 2020, plusieurs tendances ont pu être mises en évidence :

La quantité de déchets inertes captée par les installations professionnelles et industrielles est stable par rapport à 2019 (légère augmentation de 0,3 %).

La part des déchets inertes captée par les installations professionnelles et industrielles est relativement faible par rapport au gisement de déchets potentiellement captable : environ 17 %.

La consommation de matériaux inertes recyclés s'élève à 380 791 tonnes. Elle a augmenté de 28 % par rapport à 2019 (296 571 T).

Une difficulté générale à capter les matières inertes par les recycleurs a été constatée encore cette année. En effet, le tonnage de déchets capté par les recycleurs est faible par rapport au gisement de déchets inertes produit par le secteur.

Par ailleurs, des mauvaises pratiques perdurent et entraînent une concurrence déloyale : notamment le fonctionnement de sites illégaux ainsi que la présence de dépôts sauvages.

Pour conclure, pour les années à venir, la collaboration avec les professionnels de la filière doit continuer et être renforcée dans quatre optiques :

- permettre aux différents acteurs d'améliorer le taux de captage des déchets inertes ;
- sensibiliser les acteurs de l'acte de construire sur l'épuisement des ressources naturelles ;
- vulgariser le recours aux matériaux alternatifs ;
- rassurer les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre prescripteurs quant à leur mise en œuvre.

Cela permettra de tendre, à court terme, vers l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (70 % des déchets du BTP doivent être valorisés en 2020) et à plus long terme de contribuer à la transition vers une économie circulaire en lien avec la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

Contact : Mission prévention et gestion des déchets du BTP

Tél. : 0262 40 28 25 – marine.frenoy@i-carre.net (jusqu'au 31/05/2021), puis emeline.techer@i-carre.net

CER BTP - www.btp-reunion.net

Avec le soutien financier de :

